

faire qu'en hiver, un grand nombre de jeunes plants d'arbres sont brisés, écrasés, abattus, soit dans la chute même des arbres que l'on coupe pour en tirer des billots, soit par les chemins multipliés qu'il faut battre au travers des neiges pour aller d'un arbre à un autre propre à être abattu, soit enfin dans la perte de ces arbres abattus dans l'intention d'en tirer des billots, mais qui, se trouvant n'être pas d'un bois sain, sont laissés là et abandonnés ; et, par suite de toutes ces causes, l'épuisement des forêts, qui bientôt se trouveront, dans une très grande étendue, sans un arbre de bois de service ; tellement qu'il y a actuellement des particuliers qui ne trouveraient pas sur leurs terres de quoi bâtir une maison ou tout autre bâtiment un peu considérable.

Au commerce des bois d'épinette, réduits en planches et en madriers, qui se fait depuis plusieurs années et qui tous les ans s'est augmenté, se joignit, en 1829, l'exploitation des bois en pièces de merisier. Mais le peu de succès qu'a eu cette spéculation l'a fait abandonner immédiatement. Déjà, comme nous l'avons remarqué dans le cours de ces mémoires sur cette paroisse, un certain nombre de particuliers faisaient depuis plusieurs années un commerce assez étendu de planches, de madriers et de morceaux de différentes dimensions de ce bois de merisier, qui étaient achetés par les meubliers. Ce commerce continue encore.

Nous ne ferons qu'indiquer ici un autre moyen de profits, que plusieurs particuliers tirent sur les terres de cette paroisse. Ce sont les sucreries d'érables, qui ne sont pas néanmoins en très grand nombre ; plusieurs habitants même n'en ont point sur leurs terres. Plusieurs font du sucre sur les terres non concédées, et qui appartiennent aux différents seigneurs, en payant une rente de dix livres de sucre par cent livres.

Il nous reste à parler des avantages et profits que procure la pêche, soit dans la rivière Jacques-Cartier, soit sur le bord du fleuve. Près du pont Royal, établi sur la rivière Jacques-Cartier, il y a une pêche à saumons que le seigneur de Neuville a louée à des particuliers, qui y font la pêche aussitôt que les eaux de cette rivière, enflées par la fonte des neiges, sont suffisamment basses, ce qui n'arrive ordinairement que vers le milieu de juillet. Cette pêche autrefois très abondante, a diminué beaucoup. D'ailleurs la quantité d'étrangers qui viennent pêcher dans cette